

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 23 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, à l'espace des deux tours, salle Bourguine de Castillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI. Convocations régulièrement adressées le 15/09/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués
n° ordre 2021-21
Présents : 21 votants : 20

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante) partie à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Christian GIRARDI parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Christian LAFOUGERE, Philippe LAGARDE parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Aldo RUGGERI, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant), Patrick YON (suppléant), Jean-Pierre DESPERIERE (suppléant) (11 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h45 pour le vote de la DL 2021-025/DL 2021-026/DL 2021-027, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Dominique BOTTEON (suppléant), Didier SOUBIRON (10 présents)

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Viviane BERNEDE, Messieurs Olivier REYNES, Jean-Marie BOE

Albret Communauté : Messieurs Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Dominique HANROT, Christophe BESSIERES, Pascal LEGENDRE,

Pouvoirs de vote : 0

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Ressources Humaines
Madame Aurélie CERZUELA : Chargée de Communication
Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction
Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

AR Prefecture

047-200020550-20210923-DL2021_021-DE
Reçu le 30/09/2021
Publié le 30/09/2021

N° ordre : 2021-021 Désignation d'un représentant au syndicat ValOrizon / Poste vacant

Monsieur le Président expose que depuis l'annulation des élections municipales de la commune d'AIGUILLON, membre de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, un poste de représentant du SMICTOM LGB au sein de ValOrizon est vacant, du fait qu'il était occupé par le maire de cette commune, il convient de pourvoir à son remplacement.

M. le Président rappelle que le SMICTOM LGB est membre du syndicat ValOrizon, et dispose de 5 membres élus parmi les délégués.

M. le Président rappelle que suite à l'annulation des élections municipales de la commune d'Aiguillon, les représentants de la commune au sein du SMICTOM LGB ont été désignés par délibération de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas le 10 mai 2021.

Par délibération n°2021-10 du 26/05/2021, Monsieur Christian GIRARDI a été désigné 3^{ème} Vice-président au sein du SMICTOM LGB et demeure en charge de la commission thématique « Recherche et développement ».

M. le Président rappelle que Monsieur Christian GIRARDI était également désigné pour représenter le SMICTOM LGB au sein du syndicat ValOrizon depuis le 30 juillet 2020.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant au syndicat ValOrizon compte tenu d'un seul poste vacant.

Il est proposé de procéder par un vote à main levée, sous réserve que les membres l'acceptent à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Article 1 : Décide de ne pas procéder par un vote à bulletin secret
- Article 2 : Désigne le délégué suivant pour représenter le SMICTOM LGB au syndicat ValOrizon :
 - o Christian GIRARDI
- Article 3 : Précise que la liste des membres au sein de ValOrizon est fixée comme suit :
 - o Alain LORENZELLI
 - o Henri DE COLOMBEL
 - o Didier SOUBIRON
 - o François COLLADO
 - o Christian GIRARDI

| Résultats des votes | |
|---------------------|----|
| Suffrages exprimés | 20 |
| Pour | 20 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Publication/Affichage : 30/09/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Président
Alain LORENZELLI